

Compte rendu de la séance du mardi 23 juin 2020

Secrétaire(s) de la séance : Jean BYKENS

Vote du budget - Budget Principal

Le Conseil Municipal a rappelé le contexte particulier pour le vote de ce budget qui intervient en milieu d'année en raison de la crise du COVID-19. Le budget 2020 se veut prudent étant donné le risque important de pertes de recettes notamment au niveau des gîtes communaux. Le Conseil Municipal propose de faire un bilan au mois de septembre et envisage des réajustements budgétaires si nécessaires.

Le niveau des dépenses de fonctionnement reste stable par rapport à l'année dernière, l'objectif étant de maintenir un excédent de 120 000 € afin d'anticiper des besoins de travaux en cas d'intempéries.

Le Conseil Municipal souhaite mettre en place un "budget participatif" à destination des habitants de la commune. Pour 2020, le montant alloué est de 3 000 €, cette somme pourra servir à l'organisation d'évènements ou à l'achat de matériels pour des aménagements divers.

Au niveau de l'investissement, des travaux conséquents sont envisagés. Le Conseil Municipal engage une part importante du budget dans l'agrandissement du cimetière de Malarce car il n'y a plus de places dans l'existant (les travaux : désenrochement, murs en pierres sèches, clôtures...). Le montant des travaux s'élèverait à 83 000 €, subventionné à hauteur de 48 000 € par la Région et le Département.

Concernant l'accessibilité (obligation de mise en conformité des établissements recevant du public pour l'accueil des personnes en situation de handicap), le Conseil Municipal a décidé d'engager 18 000 € pour 2020. L'acquisition de défibrillateurs fera notamment partie de ce budget.

Vote du budget - Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement

Le Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement a la particularité de présenter chaque année un excédent quasi constant. Il va cependant être difficile de maintenir cet excédent sur le long terme en raison du vieillissement du réseau qui va nécessiter des travaux importants. Le Conseil Municipal évoque également la difficulté d'obtenir des subventions puisque la compétence tend à être transférée aux Communautés de Communes.

Subventions / Contributions au titre de l'exercice 2020

Le demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les subventions accordées au titre de l'exercice 2020 et propose la liste suivante :

Article 6574 – Subventions aux associations

- Amis de Thines – Soutien à l'emploi	1 800 €
- Amis de Thines – Animations	460 €
- Association pour la Randonnée Pédestre et Equestre (ARPE)	230 €
- Association des anciens combattants	150 €
- Bibliothèque municipale	100 €
- Planète Bibli	230 €
- Divers	530 €
<i>Total subventions aux associations</i>	<i>3 500 €</i>

Article 6558 – Autres contributions obligatoires

- Commune de Gravières	2 630 €
- Commune de Gravières	2 380 €
- Commune de Gravières	20 000 €
<i>Total Autres contributions obligatoires</i>	<i>25 010 €</i>

Article 62878 – Remboursement de frais à d'autres organismes

- Ecole de Montselgues	1 150 €
- Fauchage Montselgues	4 162 €
- Coopération scolaire – école de Gravières	700 €
- Commune de Gravières – Fournitures	350 €
- Divers	371 €
<i>Total Remboursement de frais à d'autres organismes</i>	<i>6 733 €</i>

Article 65541 – Contribution fonds de compensation charges territoriales

Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale – Piscine La perle d'eau	5 353.50 €
Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	1 000 €
Syndicat d'Electrification 07	2 500 €
Syndicat Intercommunal de Voirie et Travaux Annexes	2 400 €
Syndicat Intercommunal de Voirie et Travaux Annexes	42 101.01 €
<i>Total Contribution fonds de compensation charges territoriales</i>	<i>53 354.51 €</i>

Article 65548 – Autres contributions

Association des Maires de l'Ardèche – Séisme Le Teil	1 000 €
SPA Les Amandiers	267 €
<i>Total Autres contributions</i>	<i>1 267 €</i>

Convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle avec le Centre de Gestion de l'Ardèche

Le Maire expose que la convention de service médecine professionnelle avec le centre de gestion est arrivée à son terme. Il convient de procéder au renouvellement de cette convention pour une durée de trois ans.

Cette convention permet à la commune de confier au centre de gestion de l'Ardèche, la gestion de la surveillance médicale des agents à savoir :

- Les visites à la prise de poste
- Les visites périodiques (le coût de la visite s'élève à 67 euros par agent)
- Les examens complémentaires

Ainsi que l'action sur le milieu professionnel : Prévention globale en santé et sécurité au travail

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, l'autorise à signer cette convention de mise à disposition du service médecine professionnelle avec le Centre de Gestion de l'Ardèche d'une durée de trois ans.

Modification de la capacité d'accueil du gîte d'étape de Thines de 23 à 15 personnes

Afin de minimiser la perte de recettes et de respecter les règles sanitaires liées au COVID-19, le Maire propose au Conseil Municipal d'abaisser la capacité du d'accueil du gîte d'étape de Thines actuellement de 23 personnes à 15 personnes maximum pour cette année.

Le Conseil Municipal aura à mener une réflexion sur le devenir du gîte et sur le maintien ou non de cette capacité maximale de 15 personnes notamment pour des questions de normes de sécurité.

Prise de participation à la société Aurance Energie

Le Conseil Municipal souhaite par cette prise de participation au sein de la société Aurance Energie, mener une action en faveur des énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal a validé la prise de participation à hauteur de 1 000 €.

Etablissement de la liste des membres pour la commission impôts

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'installation d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans chaque commune. La Commission Communale des Impôts Directs est composée de sept membres : le Maire ainsi que six commissaires.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivants le renouvellement général des conseillers municipaux. Le Maire précise qu'il convient d'établir une liste de vingt-quatre personnes et propose d'y mentionner les personnes suivantes :

COMMISSAIRES	SUPPLEANTS
DUREY Jean-Marc	BINZENBACH Lise
GINIER Daniel	FABRE Monique
RINGUET Pascal	GRANIER François

BYKENS Jean	LE FLOHIC Anne-Marie
BESNIER Valentin	REBOUL SALZE Frédéric
BRILLANT Philippe	PERREAU Laurent
FICHOU Nathalie	TABARY Lydia
CLEMENT Pascal	THIBAUD Laurent
BRIERE Paul	TRIBOULLARD Colette
CHALVET Ronna	BACCONNIER Line
GINIER Nicolas	FAURE Philippe
BOISSIN Mireille	BOUILARD Eric

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, valide la liste proposée par le Maire.

Convention d'occupation du domaine public avec Mme Georgeline BOURGERIE - Auberge de Thines (DE 2020 33)

Le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention avec Mme Georgeline BOURGERIE pour le compte de l'auberge de Thines pour lui permettre d'occuper le domaine public (place de la mairie à Thines) afin d'y placer une terrasse dans le cadre de son activité professionnelle et selon un plan qui sera annexé à la convention.

Il est proposé que cette occupation soit octroyée pour la somme d'un euro symbolique. Cependant, Mme Georgeline BOURGERIE devra s'engager à entretenir les WC publics régulièrement et à vider et descendre régulièrement les poubelles communales du village de Thines pendant toute la durée de la convention.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, l'autorise à signer cette demande de subvention d'une durée de quatre mois.

Demande de subvention au Département "soutien au déneigement des voiries communales - campagne hivernale 2019-2020"

Le Maire expose que la commune est éligible à une subvention du département dans le cadre du « soutien au déneigement des voiries communales » au titre de la campagne hivernale 2019 -2020.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, l'autorise à signer cette demande de subvention.

Questions diverses :

- Saint Pierre du Colombier : La commune a adressé un mail à la préfecture se positionnant contre le projet de construction d'une chapelle d'une capacité de 3 500 personnes au sein du Parc Naturel Régional.

-4G : Une rencontre avec la référente de la société free mobile est programmée début juillet pour étudier la faisabilité d'implantation d'une antenne sur notre commune. Madame le Maire rappelle que la décision se fera en concertation avec les habitants.

-Association planète bibli : L'association participera cette année encore au mois du film documentaire. Une projection se tiendra le 13 novembre dans la salle du conseil municipal de Malarce.